



Agir pour l'Environnement et le Développement Durable

Locaux associatifs – 10 rue Hegel - 29200 BREST

Tel – Fax : 02.98.49.53.92 – Courriel : ae2d.29@gmail.com

Site : <http://www.ae2d.infini.fr>

Association agréée au titre de la protection de l'environnement pour le Finistère.
Association lauréate des trophées bretons du Développement Durable 2006 & 2007.

Mesdames et Messieurs les Maires du Finistère

Brest, le 2 janvier 2008

Objet : L'abeille et la loi sur les OGM

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

L'abeille, par son action pollinisatrice des plantes sauvages et cultivées, est garante de notre biodiversité. Elle représente un élément indispensable de notre environnement naturel.

Une loi sur les OGM sera prochainement présentée au parlement. Elle représente une grave menace pour l'abeille.

Une partie des plantes génétiquement modifiées actuellement en culture dans le monde sécrète des insecticides. Or, l'effet que ces plantes peuvent avoir sur les abeilles n'est pas connu.

De plus, l'abeille transporte les grains de pollen de fleur en fleur et de champ en champ. Donc, si des cultures d'OGM en plein champ étaient autorisées par la loi, les abeilles, et par voie de conséquence, les apiculteurs, seraient accusés d'être les responsables de la contamination des autres cultures.

Le principe de précaution, constitutionnellement reconnu, doit s'appliquer.

Nous souhaitons que vous interveniez en ce sens auprès du Député de votre circonscription et des Sénateurs du département, qui devront bientôt se prononcer sur le contenu de cette loi.

Pour plus d'informations, vous pourrez trouver un texte explicatif sur Internet, à l'adresse <http://www.ogmabeille.net/>.

Comptant sur votre soutien et votre compréhension, nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'assurance de nos meilleures salutations et de nos meilleurs vœux.

Pour l'association, les co-Présidents
Roger Abiven et Alain Le Suavet